

NORD/PAS-DE-CALAIS/PICARDIE
BOULOGNE-SUR-MER (PAS-DE-CALAIS)
22, Boulevard du Prince Albert

RAPPORT FINAL D'OPÉRATION
DIAGNOSTIC

N° INSEE 62 160
Arrêté N° 15/140
Code Patriarche : 158137



Responsable d'opération
Vincent MERKENBREACK

Rédaction
Vincent MERKENBREACK dir., Jérôme MANIEZ, Murielle MEURISSE-FORT

Mai 2016

SOMMAIRE

Section 1 : Les données administratives et techniques	5
Fiche signalétique	7
Liste des intervenants.....	8
Entités archéologiques	9
Notice scientifique.....	10
Arrêté de prescription	11
Courrier d'attribution.....	14
Projet d'intervention.....	15
Arrêté de désignation	18
Documents cartographiques	20
Section 2 : L'opération archéologique et ses résultats	23
1. État des connaissances	25
1.1 Le projet d'aménagement	25
1.2 Contextes géologique et environnemental (M. Meurisse-Fort).....	25
1.3 Contextes historique et archéologique (V. Merkenbreack, J. Maniez)	27
2. Stratégie et méthodes mises en œuvre	29
2.1 Les contraintes environnementales	29
2.2 Méthodologie.....	29
3. Description archéologique.....	31
4. Conclusion	33
5. Bibliographie	34
6. Table des figures.....	37
Section 3 : Les inventaires	39
1. Inventaire des unités d'enregistrement	40
2. Inventaire de la documentation.....	42

SECTION 1 : LES DONNÉES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Fiche signalétique	7
Identité du site.....	7
L'opération archéologique.....	7
Résultats	7
Liste des intervenants	8
Intervenants administratifs et scientifiques.....	8
Intervenants administratifs et techniques	8
Intervenants techniques et scientifiques	8
Entités archéologiques	9
Notice scientifique	10
Documents cartographiques	20
Fig. 1 : Boulogne-sur-Mer, 22 Bd du Prince Albert, localisation régionale de la commune, C. Costeux - DA-CD62.	20
Fig. 2 : Boulogne-sur-Mer, 22 Bd du Prince Albert, carte au 1/250 000 (IGN BD Raster), C. Costeux - DA-CD62.	20
Fig. 3 : Boulogne-sur-Mer, 22 Bd du Prince Albert, carte au 1/25 000 (IGN scan 25), C. Costeux - DA-CD62.....	21
Fig. 4 : Boulogne-sur-Mer, 22 Bd du Prince Albert, localisation du site sur le cadastre, C. Costeux - DA-CD62.....	21

FICHE SIGNALÉTIQUE

Identité du site

Région : Nord/Pas-de-Calais/Picardie
Département : Pas-de-Calais **Commune :** Boulogne-sur-Mer
Lieu-dit ou adresse : 22, Boulevard du Prince Albert
N° INSEE : 62 160
Cadastre année : **Section :** AS **Parcelle(s) :** 115p, 153, 154
Coord. Lambert 93 X : 601772.690 **Y :** 7070500.620 **altitude :** 37,67 m NGF
Propriétaire du terrain : SCCV Prince Albert
Maître d'ouvrage des travaux : SCCV Prince Albert
Protection juridique :

L'opération archéologique

Arrêté de prescription n° : 15/140/DIAG **daté du :** 31/08/2015
Arrêté de désignation n° : 15/140/DIAG/DESIGNATION **daté du :** 19/04/2016
Titulaire : Vincent MERKENBREACK
Organisme de rattachement : Direction de l'Archéologie
Raison de l'urgence : Réalisation d'un bâtiment de 10 logements, création d'une zone de stationnement de 13 places
Dates d'intervention sur le terrain : le 09/05/2016
Surface du projet : 2382 m²
Surface diagnostiquée : 41 m²

Résultats

Côte d'apparition des vestiges (depuis TN) : - 0,30 m
Épaisseur de la stratification : supérieure à 3,10 m
Densité : faible
Extension supposée du site :
Problématique de la recherche : aménagement des terrasses de la ville antique et médiévale
Nature des vestiges par périodes : mur de terrasse médiéval
Lieu de dépôt du matériel archéologique et de la documentation :
Direction de l'Archéologie, Dainville

LISTE DES INTERVENANTS

Intervenants administratifs et scientifiques

Service Régional de l'Archéologie : Jean-Luc COLLART, Conservateur de l'archéologie ; Philippe HANNOIS, Ingénieur d'études

Centre départemental d'Archéologie : Sophie FRANÇOIS, Attachée de conservation ; Jean Michel WILLOT, Chef du service d'archéologie préventive ; Vincent MERKENBREACK, Archéologue départemental, responsable d'opération

Intervenants techniques et scientifiques

Centre départemental d'Archéologie, Service d'archéologie préventive

Fouilles :

Vincent MERKENBREACK : attaché de conservation du patrimoine, archéologue départemental, responsable d'opération ; Jérôme MANIEZ : attaché de conservation du patrimoine, archéologue départemental ; Christelle COSTEUX : assistante qualifiée d'étude, topographe

Rapport :

Vincent Merkenbreack : attaché de conservation du Patrimoine, coordination, rédaction, DAO, PAO, inventaire ; Christelle Costeux : assistante qualifiée d'étude, topographie, cartographie, DAO ; Murielle Meurisse-Fort : attachée de conservation du patrimoine, géologie ; Martine Carpentier : rédacteur, relecture ; Jean-Michel WILLOT : conservateur du patrimoine, relecture

Intervenants administratifs et techniques

Aménageur : SCCV Prince Albert, représentée par Mr. Dominique RAMET

Mélanie DUVAL, logisticienne - Direction de l'archéologie, Département du Pas-de-Calais.

TP+ : terrassement.

ENTITÉS ARCHÉOLOGIQUES

(Une fiche par période ou phase d'occupation)

Fiche 1/1

CHRONOLOGIE

- Paléolithique
 - Inférieur
 - Moyen
 - Supérieur
 - Mésolithique
- Néolithique
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Protohistoire
 - Âge du Bronze
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
 - Âge du Fer
 - Hallstatt (1^{er} Age du Fer)
 - La Tène (2nd Age du Fer)
- Antiquité romaine
 - République romaine
 - Empire romain
 - Haut Empire (jusqu'à 284)
 - Bas Empire (285-476)
- Époque médiévale
 - Haut Moyen Âge
 - Moyen Âge
 - Bas Moyen Âge
- Temps modernes
- Époque contemporaine
 - Ère industrielle

VESTIGES

- Édifice public
- Édifice religieux
- Édifice militaire
- Bâtiment commercial
- Structure funéraire
- Voirie
- Hydraulique
- Habitat rural
- Villa
- Bâtiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Sépulture
- Grotte
- Abri
- Mégalithique
- Artisanat alimentaire
- Argile atelier
- Atelier métallurgique
- Artisanal
- Autre

Mobilier

- Industrie lithique
- Industrie osseuse
- Céramique
- Restes végétaux
- Faune
- Flore
- Objet métallique
- Arme
- Outil
- Parure
- Habillement
- Trésor
- Monnaie
- Verre
- Mosaïque
- Peinture
- Sculpture
- Inscription
- Autre

Études annexes

- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macro restes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Acquisition des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration

NOTICE SCIENTIFIQUE

La SCCV Prince Albert envisage la construction d'un bâtiment de 10 logements, la création d'une zone de stationnement de 13 places et une partie d'aménagement paysagé sur une emprise de 2382 m². Sur prescription du Service régional de l'Archéologie, un diagnostic archéologique a été réalisé par la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais le 9 mai 2016, sous la responsabilité de Vincent Merkenbreack.

L'accès à cette parcelle en milieu urbain est large de 2,20 m et se fait au 22 boulevard du Prince Albert. Le site est bordé par des habitations et l'emprise prescrite comprend un bâtiment avec son écurie associée, un escalier menant à la rue de Joinville située en contrebas (Plus de 20 % de dénivelé) ainsi qu'une vaste zone boisée ou en végétation (sur la pente) portant la surface inaccessible de la prescription à 1445 m².

Au total, 2 sondages ont été réalisés, totalisant une superficie de 41 m², correspondant à 2 % de la surface prescrite et à 6,78 % de la surface accessible

Le sondage 1, réalisé en fond de parcelle, a été arrêté à 2,20 m de profondeur. Il n'a livré que des niveaux de remblais vierges de tout mobilier archéologique. Étant en limite de rupture de pente, pour des raisons de sécurité évidentes et afin de prévenir d'un éboulement même minime de terre en contrebas de la parcelle, les investigations n'ont pas été poussées plus en avant.

Le sondage 2, réalisé en front de parcelle entre les édifices présents sur l'emprise et le manoir voisin, a été arrêté à 3,10 m de profondeur. Il a livré un mur de terrasse de la ville, attribuable vraisemblablement à la période médiévale ou moderne. Doté d'un ressaut de fondation, il affiche une largeur d'une trentaine de centimètres et est construit en grès local. Les assises sont régulières et les moellons sont liés par un mortier extrêmement compact jaune sableux. Du côté interne de ce mur de terrasse (vers les remparts de la vieille ville), les investigations furent impossible étant en limite d'emprise et de clôture de la parcelle. Le mur de terrasse est d'ailleurs repris, dans son alignement, par les constructions des parcelles limitrophes qui reprennent son tracé et semblent se fonder dessus. Côté extérieur du mur de terrasse, les niveaux sont constitués de remblais de cassons de maçonneries et de terres cuites architecturales en surface et par des niveaux de remblais homogènes, vierges de tout mobilier et de plus en plus sableux selon la profondeur.

ARRÊTÉ DE PRESCRIPTION



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD – PAS-DE-CALAIS

211-0-1

REÇU LE :

14 FEV. 2013

DIRECTION DE LA CULTURE

Direction régionale des
affaires culturelles

Service régional de
l'archéologie

Affaire suivie par :
Philippe Hannois
Tél : 03 28 36 78 53
Fax : 03 28 36 78 69
Courriel : philippe.hannois@
culture.gouv.fr

Lille, le 8 février 2013

Le conservateur régional de l'archéologie
du Nord – Pas-de-Calais

à

Monsieur Jean-Luc MARCY
Centre départemental d'archéologie
Conseil général
Rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS Cedex 9

Objet : Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) 22 Boulevard du Prince Albert
Parcelles AD 115p, 153, 154 - permis de construire 062 160 12 00035
P.J. : 2 (arrêté et dossier)

Cher collègue,

En application du code du patrimoine, j'ai l'honneur de vous adresser, à titre de notification, ampliation de l'arrêté n° 13-031-DIAG.

Les travaux envisagés, référencés sur l'arrêté joint, sont en effet susceptibles d'affecter les éléments du patrimoine archéologique. Un diagnostic sera donc réalisé sur le terrain, afin de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents, ainsi que de déterminer, si besoin est, le type de mesures dont ils doivent faire l'objet.

Aux termes de l'article R 523-26 du code du patrimoine, vous disposez d'un mois, à compter de la réception de la présente notification, pour me faire connaître une éventuelle décision de votre part de réaliser ce diagnostic. A défaut de la notification de votre décision dans ce délai, vous serez réputés avoir renoncé à exercer cette faculté.

La décision ci-jointe peut être contestée devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de la réception de la présente lettre.

Pour le préfet de la région
Nord-Pas-de-Calais et par délégation,


Stéphane RÉVILLION

14/02/2013

N° 13-031-DIAG

211-0-1



Le Préfet de Région NORD PAS DE CALAIS
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

VU le Code du Patrimoine et notamment le Livre V ;
VU l'ordonnance n° 2004-178 du 20 février 2004 modifiée, relative à la partie législative du Code du Patrimoine, notamment le livre V, Titre II ;
Vu les décrets n° 2011-573 et 2011-574 du 24 mai 2011, relatifs à la partie réglementaire du Code du Patrimoine, notamment le Livre V, Titre II ;
VU l'arrêté du 16 septembre 2004, portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et fouilles archéologiques ;
VU l'arrêté du 27 septembre 2004, portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opération archéologique ;
VU l'arrêté du 14 septembre 2012, portant délégation de signature à madame Marie-Christiane de La Conté, directrice régionale des affaires culturelles du Nord – Pas-de-Calais, en matière d'administration générale

VU le dossier de :	permis de construire
Sous le n° :	062 160 12 00035
déposé à la Mairie de :	Boulogne-sur-Mer
le :	24-12-2012
par :	Promopale
adresse de l'aménageur :	S.A.S.
localisation :	22 Boulevard du Prince Albert Parcelles AD 115p, 153, 154
reçu le:	25/01/2013

CONSIDERANT que, les terrains sont situés au cœur de la ville antique, au pied des remparts ;
CONSIDERANT que, en raison de leur nature, de leur localisation et de leur importance, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ;
CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRETE

Article 1^{er} : Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux susvisés, sis en :

Région :	Nord – Pas-de-Calais
Département :	Pas-de-Calais
Commune :	Boulogne-sur-Mer
Localisation	22 Boulevard du Prince Albert Parcelles AD 115p, 153, 154
Propriétaire :	Promopale
Coordonnées Lambert I :	x = 548.68 y = 1335.95 z = 50.0

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase de préparation (lors de laquelle le responsable scientifique consulte la documentation disponible et prend l'attache du correspondant scientifique du Service Régional de l'Archéologie), une phase d'exploration du terrain, ainsi qu'une phase d'étude qui s'achève par la remise d'un rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic archéologique sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives ou, s'ils disposent d'un service archéologique agréé, sous celle des collectivités territoriales ou des groupements de collectivités territoriales sur le territoire desquels l'opération d'aménagement doit avoir lieu, et sous le contrôle scientifique et technique de l'Etat. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R. 523-30 à R 523-38 du livre V du code du Patrimoine.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives ou, s'ils disposent d'un service archéologique agréé, par les collectivités territoriales ou les groupements de collectivités territoriales sur le territoire desquels l'opération d'aménagement doit avoir lieu, sur la base des prescriptions suivantes :

objectifs : Le diagnostic doit permettre de préciser la nature, la datation, la chronologie, l'extension et la puissance stratigraphique des niveaux et structures archéologiques conservés. Il doit fournir les informations nécessaires pour décider ou non de la réalisation d'une fouille archéologique et de ses modalités techniques.
Par ailleurs, le diagnostic archéologique doit être conçu comme une opération archéologique à part entière et doit dépasser le cadre de la simple présence absence de site. Il doit permettre la mise en œuvre de moyens, d'analyses et de techniques propres à la détermination et à la compréhension du

1/2

gisement exploré en perspective d'une exploitation à très long terme et d'une approche géographique plus générale.

Responsable de l'opération : Le responsable de l'opération devra avoir l'expérience des interventions en milieu urbain.

Il devra prendre l'attache du service archéologique de Boulogne-sur-Mer et des membres du PCR Boulogne ville antique avant le démarrage de son opération.

emprise : Le diagnostic archéologique doit être réalisé dans l'emprise parcellaire définie pour l'aménagement soit au maximum 2022m². Le responsable d'opération devra prendre l'attache de l'aménageur afin de respecter le compactage des terrains.

principes méthodologiques : La stratigraphie générale du site pourra être reconnue grâce à la réalisation de sondages profonds à des emplacements définis en accord avec l'aménageur. Si nécessaire, le responsable d'opération pourra faire appel à l'avis d'un géomorphologue. Le rapport de diagnostic devra présenter ces éléments stratigraphiques de manière synthétique, sous forme de logs ou de profils.

Le diagnostic devra être réalisé selon les techniques de l'archéologie urbaine, par ouverture de fenêtre de décapage, de tranchées ou de sondages répartis sur l'intégralité de la surface de l'emprise et correspondant à un taux d'exploration de 15 % minimum.

Les structures archéologiques devront être sondées afin de permettre de déterminer l'état de conservation du site et de fournir des éléments de chronologie fiables. La caractérisation chronologique du site pourra se faire par des études de type classique (céramologie) mais aussi par la mise en œuvre de méthodes de datation absolues.

Les données archéologiques seront enregistrées selon les modalités classiques (plans, relevés, photographies,...).

Au terme de l'intervention de terrain et dans le cas de découvertes de structures archéologiques en bon état de conservation, le rebouchage sera réalisé par ou sous contrôle de l'opérateur du diagnostic archéologique, afin d'en garantir la conservation et de garantir des conditions optimales de fouilles.

Le responsable d'opération devra prendre en considération les remarques formulées par le responsable scientifique de l'Etat dans le cadre du CST.

Article 3 : Le rapport devra comporter, outre les éléments requis pour le Document Final de Synthèse, une étude (description, comptage et dessin) et un inventaire du mobilier récolté et des niveaux et structures archéologiques rencontrés. Il devra comporter un plan numérique et devra être rédigé selon les dispositions de l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques.

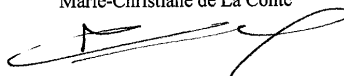
Article 4 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives ou, s'ils disposent d'un service archéologique agréé, par les collectivités territoriales ou les groupements de collectivités territoriales sur le territoire desquels l'opération d'aménagement doit avoir lieu, le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder deux ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic. L'inventaire, le classement, le conditionnement et la dévolution de ce mobilier sont réalisés en application des articles R. 523-65 à R. 523-68 du livre V du code du Patrimoine et suivant l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issus des diagnostics et fouilles archéologiques.

Article 5 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Promopale et l'INRAP et au service archéologique du département du Pas-de-Calais.

Fait à Lille, le 25 janvier 2013

Par délégation,
la directrice régionale des affaires culturelles

Marie-Christiane de La Conté



COURRIER D'ATTRIBUTION



PRÉFET DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS

Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

RECU LE
28 SEP. 2015
Centre Départemental d'Archéologie

Direction régionale
des affaires culturelles
du Nord – Pas-de-Calais

A

Affaire suivie par :
Philippe Hannois
Service Régional de
l'Archéologie
Tél. (33) [0]3 28.36.78.53
courriel : philippe.hannois@culture.gouv.fr

Monsieur Jean-Luc MARCY
Centre départemental d'archéologie
du Conseil Général du Pas-de-Calais
Rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS Cedex 9

Lille, le 24 septembre 2015.

NOTIFICATION D'ATTRIBUTION DE DIAGNOSTIC

Objet : BOULOGNE SUR MER (Pas-de-Calais) 22 Bd du prince Albert
AD 115p 153 154 - permis de construire PC 062160 15 00016

Références SRA 150452-15140 -(affaire suivie par Philippe Hannois)

Cher collègue,

En application des articles R 523-29 et R 523-30 du code du patrimoine, je vous informe que le diagnostic archéologique prescrit par arrêté préfectoral n° 15140 sur le terrain cité en objet sera réalisé par :

**Le Centre départemental d'archéologie
du Conseil Général du Pas-de-Calais
Rue Ferdinand Buisson
62018 ARRAS Cedex 9**

L'opérateur désigné ci-dessus dispose d'un délai d'un mois pour soumettre au Service Régional de l'Archéologie un projet d'intervention détaillant la mise en œuvre de la prescription reprise en objet.

Pour le Préfet de la Région Nord-Pas-de-Calais,
Préfet du Nord
et par délégation,
le conservateur régional de l'archéologie,

Stéphane Révillion

PROJET D'INTERVENTION

Projet d'intervention de diagnostic archéologique

Centre départemental d'archéologie
Conseil départemental du Pas-de-Calais
Hôtel du Département
Rue Ferdinand Buisson
62018 Arras cedex 9
Tél. : 03.21.21.69.31 télécopie : 03.21.60.91.18
archeologie@pasdecalais.fr

1. IDENTIFICATION

Opération	Nature de l'opération	Diagnostic archéologique
	Numéro arrêté de prescription	15/140/DIAG
	Date de prescription	31/08/2015
	Date de notification	03/09/2015
Site	Département	Pas-de-Calais
	Commune	Boulogne-sur-Mer
	Localisation	22, boulevard du Prince Albert
	Références cadastrales	AS 115p, 153, 154
	Coordonnées Lambert I	inconnues
	Surface à traiter	2382
	Nature du projet	Réalisation d'un bâtiment de 10 logements, création d'une zone de stationnement de 13 places
Aménageur	Nom ou raison sociale	SCCV Prince Albert
	Adresse	Allée de Lisbonne ZA du Landacres 62360 HESDIN L'ABBE
	Représentant légal	M. Willy MOREL
Service instructeur	Service régional de l'Archéologie	03.28.36.78.50
	Prescripteur	Philippe Hannois

2. PROBLÉMATIQUE SCIENTIFIQUE

L'arrêté de prescription n° 15/140DIAG du 31/08/2015 stipule que, « en raison de leur nature, de leur localisation et de leur importance, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ».

Conformément à l'arrêté de prescription, l'objet de l'opération de diagnostic archéologique consiste à mettre en évidence et caractériser la nature, la datation, la chronologie, l'étendue, l'intérêt et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents.

Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant de déterminer le type de mesures dont le site doit faire l'objet.

3. CONTRAINTES TECHNIQUES

L'opération se situe en contexte urbain, dans un secteur densément construit. L'opération sera réalisée en tenant compte des contraintes de sécurité inhérentes à ce type intervention : des distances de sécurité seront notamment prévues entre les sondages et les édifices encore en élévation. Enfin, le terrain accuse un fort dénivelé du nord-est vers le sud-ouest.

4. VESTIGES ATTENDUS

Les travaux sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique du fait même de l'importance de la surface considérée.



N°	commune	Lieu	Année	Opérateur	Responsable
1	Boulogne-sur-Mer	boulevard Prince Albert	1998	Service Archéologique Municipal	Eric Belot
2	Boulogne-sur-Mer	Remparts	1997	Service Archéologique Municipal	Eric Belot
3	Boulogne-sur-Mer	56 rue des Pipots, 41 rue du Sautoir	1995	Service Archéologique Municipal	Eric Belot
4	Boulogne-sur-Mer	Remparts	1996	Service Archéologique Municipal	Eric Belot
5	Boulogne-sur-Mer	19 rue de Joinville	1991	Service Archéologique Municipal	Eric Belot
6	Boulogne-sur-Mer	37 rue Farinette	2009	INRAP	Géraldine Teysseire

Le site est localisé au sud-ouest de l'ancienne ville de Boulogne-sur-Mer. Des vestiges de voiries antiques ont été retrouvés lors de sondages réalisés en limite de l'enceinte médiévale (n° 1, 2 et 4). Au sud-ouest de la parcelle prescrite, l'opération de diagnostic rue du Sautoir (n° 3) a livré des vestiges d'un habitat du bas Moyen Âge, scellé par un dépôt éolien de sable qui a formé une butte entre la ville basse et la ville haute. Ce même dépôt a probablement été retrouvé rue Farinette (n°6). L'opération de diagnostic rue de Joinville (n° 5) a mis en évidence des aménagements de terrasses qui n'ont pu être datés. En revanche, dans la partie haute de l'emprise, des habitats des I^e et II^e siècles ont été caractérisés, ainsi que des aménagements du Bas Empire (puits, sols).

BELOT E., CANUT V., « Recherches archéologiques à Boulogne-sur-Mer (septembre 1990 – Avril 1993) », in *Revue du Nord - Archéologie*, t. LXXV, n°301, 1993, p. 57-87

BELOT E., « Boulogne-sur-Mer, 19 rue de Joinville », in *Drac Nord-Pas-de-Calais, Bilan scientifique de la Région Nord-Pas-de-Calais 1995* Villeneuve d'Ascq : ministère de la Culture, (Drac Nord-Pas-de-Calais, SRA), 1993, p. 47-48.

TEYSSEIRE G., « Boulogne-sur-Mer, 37 rue Farinette », in *Drac Nord-Pas-de-Calais, Bilan scientifique de la Région Nord-Pas-de-Calais 1990*, Villeneuve d'Ascq : ministère de la Culture, (Drac Nord-Pas-de-Calais, SRA), 1993, p. 47-48.

5. MÉTHODES ET TECHNIQUES ENVISAGÉES

Étude documentaire

Préalablement à l'opération de terrain, une étude documentaire sera entreprise afin d'appréhender l'environnement historique, archéologique et naturel du projet d'aménagement. Il sera notamment procédé à la consultation de la Carte archéologique et des Archives départementales du Pas-de-Calais.

Détection

L'opération d'archéologie préventive consistera dans la réalisation de tranchées en privilégiant les fenêtres, réparties sur la totalité de l'emprise et au plus près des constructions afin d'évaluer plus finement la concentration, l'extension et l'état de conservation des vestiges. Des sondages profonds pourront être envisagés pour caractériser la puissance stratigraphique des vestiges. Les données archéologiques seront enregistrées selon les modalités classiques (plans, relevés, photographies,...). Une attention particulière devra être portée à l'enregistrement des stratigraphies qui sera réalisé selon les standards de l'archéologie urbaine. Ces travaux devront permettre la caractérisation de la topographie en terrasse ainsi que des occupations gallo-romaines et médiévales.

Caractérisation

La fouille partielle ou totale, manuelle ou mécanique, d'un nombre significatif de structures sera réalisée afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

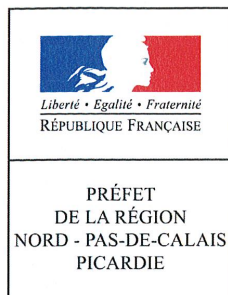
Conservation du mobilier et de la documentation archéologique

Le mobilier archéologique sera conditionné et conservé au sein du dépôt du Centre départemental d'Archéologie du Pas-de-Calais en prévision de sa restitution à l'État qui sera chargé de sa dévolution et cela conformément au protocole pour la conservation, le conditionnement, l'inventaire et la remise du mobilier et de la documentation scientifique issus des opérations archéologiques établi par le Service régional de l'Archéologie du Nord-Pas-de-Calais.

6. MOYENS À ENGAGER

Phase de terrain incluant la préparation	Responsable d'opération	Total 7 jours ouvrés
	Technicien	1
	Topographe	1
	...	1
Phase de post-fouille	Moyens de terrassement	Pelle mécanique
		Total 10 jours ouvrés
	Responsable d'opération	1
	Technicien	1
	Spécialiste	1

ARRÊTÉ DE DÉSIGNATION



Direction régionale
des affaires culturelles

N° PATRIARCHE :158 137

Arrêté préfectoral portant désignation du responsable scientifique dans le cadre du diagnostic archéologique n° 15140

Le Préfet de la Région Nord – Pas-de-Calais – Picardie
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code du patrimoine et notamment le Livre V ;
Vu l'ordonnance n° 2004-178 du 20 février 2004 modifiée, relative à la partie législative du code du patrimoine, notamment le livre V, Titre II ;
Vu les décrets n° 2011-573 et 2011-574 du 24 mai 2011, relatifs à la partie réglementaire du code du patrimoine, notamment le Livre V, Titre II ;
Vu l'arrêté du 4 janvier 2016, portant délégation de signature à madame Marie-Christiane de La Conté, directrice régionale des affaires culturelles du Nord – Pas-de-Calais – Picardie, en matière d'administration générale ;
Vu l'arrêté de prescription de diagnostic archéologique n°15140 ;

ARRETE

Article 1 – Monsieur MERKENBREACK est désigné comme responsable au service archéologique du Département du Pas-de-Calais du diagnostic sur la commune de :

BOULOGNE SUR MER (Pas-de-Calais) 22 Bd du prince Albert
AD 115p 153 154

Article 2 - Le rapport établi à l'issue du diagnostic devra être fourni en huit exemplaires, dont un non broché.

Il devra comporter :

- **les données administratives et techniques**
 1. région, département, commune, lieu-dit ;
 2. numéro d'opération (n° de département, n° de commune, n° de l'arrêté, mention DIAG) ;
 3. références cadastrales (année de réalisation du cadastre, n° des sections et n° des parcelles) ;
 4. nom du ou des propriétaires au moment de l'opération ;
 5. cartes et plans de localisation géoréférencés (1/25 000^e et fond de cadastre actuel) avec l'emprise du diagnostic et, si elle est connue, l'implantation des aménagements ;
 6. plan d'implantation de tous les sondages avec leur identification ;
 7. fiche signalétique par période de présentation des résultats scientifiques ;

8. notice des résultats scientifiques pouvant figurer dans le Bilan Scientifique Régional, éventuellement accompagnés d'illustrations.
La notice et les illustrations seront également transmises sous forme numérique.

- **la présentation des résultats scientifiques**

1. un état sommaire des connaissances géologiques, archéologiques, historiques avant le diagnostic ;
2. un exposé de la mise en œuvre du diagnostic ;
3. un mode d'emploi de la documentation avec la présentation du système d'enregistrement des données de terrain et du système de gestion mis en place pour leur exploitation ;
4. la présentation générale des résultats sur la zone diagnostiquée en identifiant le ou les différents sites archéologiques repérés et leur caractérisation sommaire, accompagnée d'un plan regroupant l'intégralité des sondages avec leur identification ;
5. la présentation détaillée, par période chronologique, du ou des sites avec plans et coupes ainsi que le mobilier significatif ;
6. une synthèse par période avec la nature des sites et leur interprétation ;
7. une synthèse d'ensemble replaçant le site ou les sites dans les problématiques régionales ou nationales.

Article 3 – La directrice régionale des affaires culturelles est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'opérateur.

Fait à Lille, le 19 avril 2016.

Pour le Préfet de la Région Nord - Pas-de-Calais Picardie,
Préfet du Nord,
et par délégation,
la directrice régionale des affaires culturelles
du Nord - Pas-de-Calais - Picardie,



Marie-Christiane de La Conté

Conformément aux dispositions de l'article R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de la notification.

DOCUMENTS CARTOGRAPHIQUES

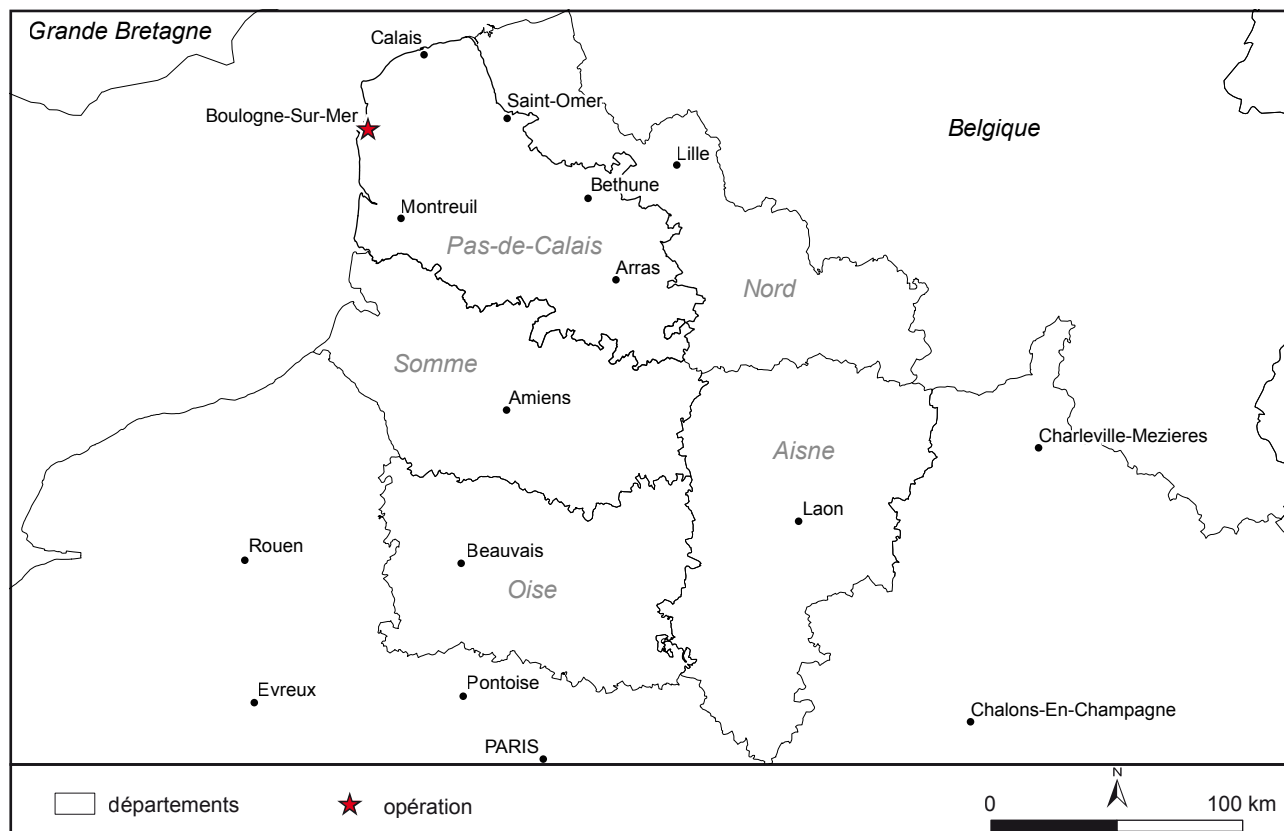


Fig. 1 : Boulogne-sur-Mer, 22 Bd du Prince Albert, localisation régionale de la commune, C. Costeux - DA-CD62.

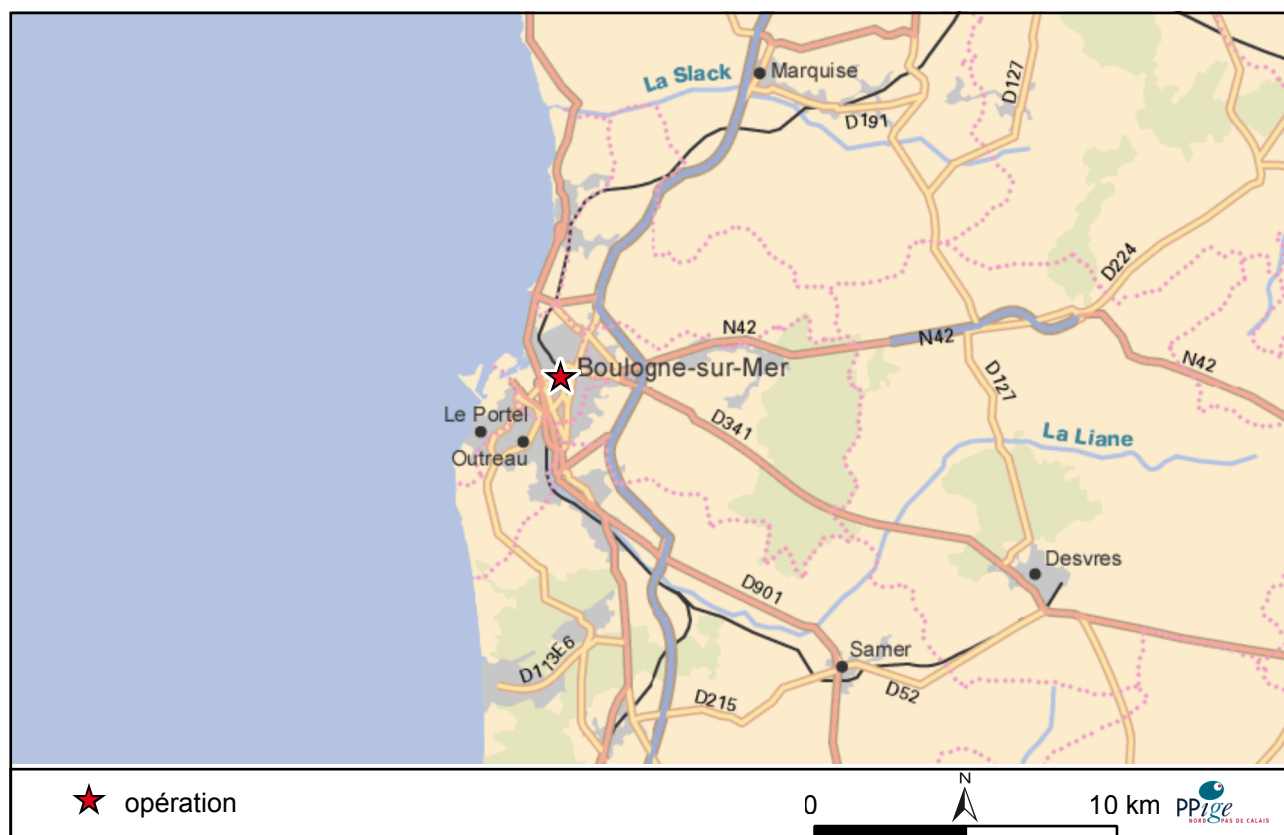


Fig. 2 : Boulogne-sur-Mer, 22 Bd du Prince Albert, carte au 1/250 000 (IGN BD Raster), C. Costeux - DA-CD62.

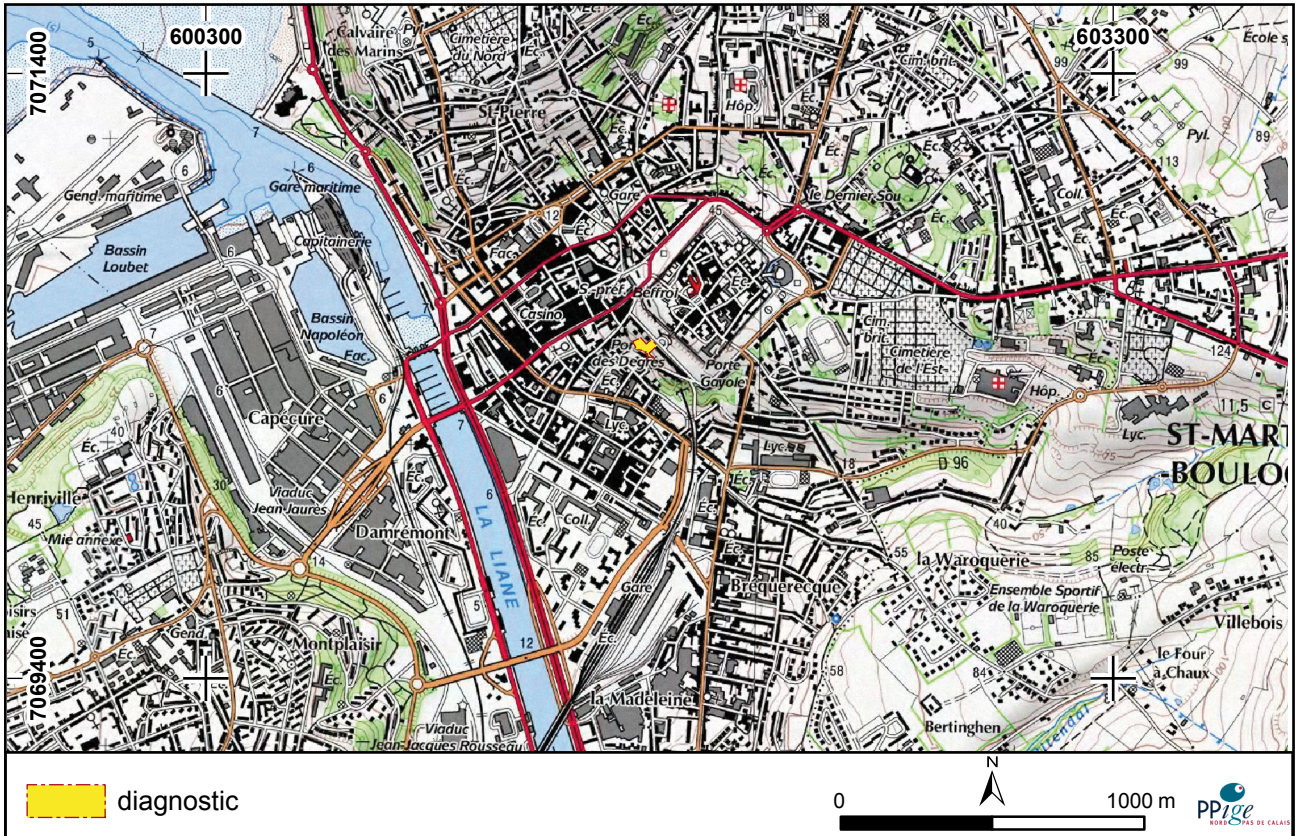


Fig. 3 : Boulogne-sur-Mer, 22 Bd du Prince Albert, carte au 1/25 000 (IGN scan 25), C. Costeux - DA-CD62.

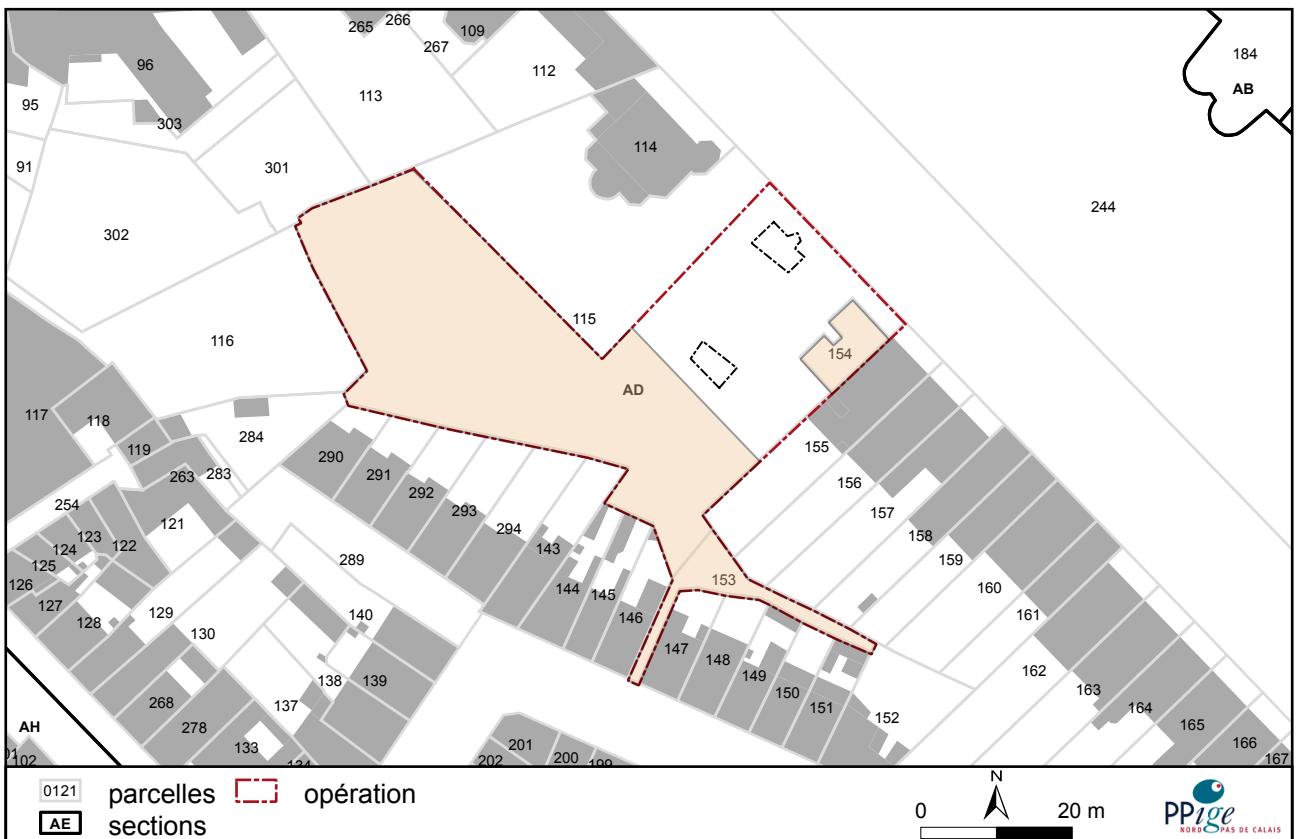
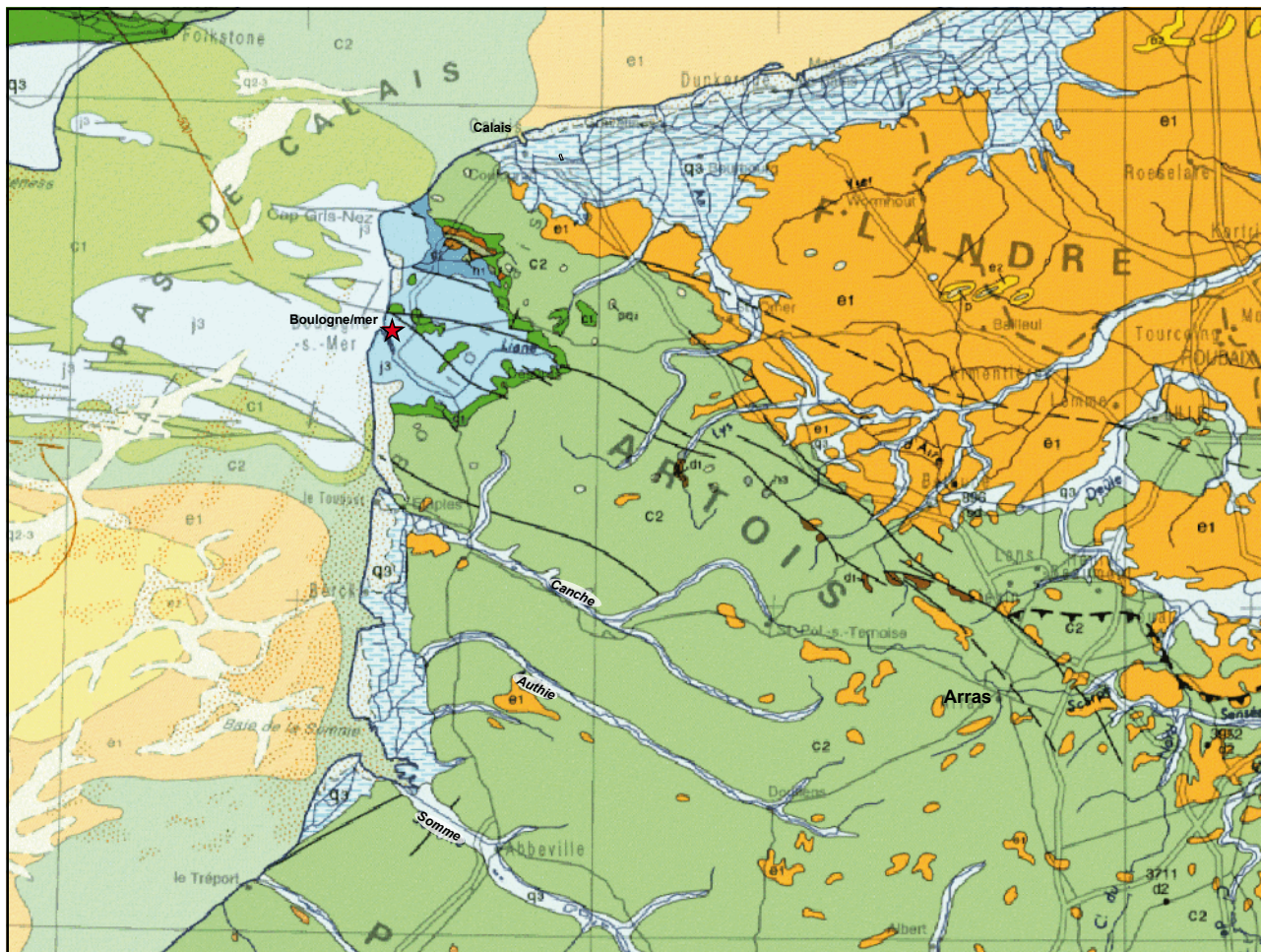


Fig. 4 : Boulogne-sur-Mer, 22 Bd du Prince Albert, localisation du site sur le cadastre, C. Costeux - DA-CD62.

SECTION 2 : L'OPÉRATION ARCHÉOLOGIQUE ET SES RÉSULTATS

1. État des connaissances	25
1.1 Le projet d'aménagement.....	25
1.2 Contextes géologique et environnemental (M. Meurisse-Fort)	25
1.3 Contextes historique et archéologique (V. Merkenbreack, J. Maniez)	27
2. Stratégie et méthodes mises en œuvre	29
2.1 Les contraintes environnementales.....	29
2.2 Méthodologie	29
2.2.1 Le décapage et la fouille.....	29
2.2.2 Gestion de la documentation scientifique et du mobilier	29
3. Description archéologique	31
4. Conclusion	33
5. Bibliographie	34
6. Table des figures	37



★ Opération de diagnostic : Boulogne-sur-mer, boulevard du Prince Albert



QUATERNAIRE (Pléistocène - Holocène)

q3 Holocène

CENOZOIQUE

e2 Eocène moyen et supérieur

e1 Eocène inférieur / Paléocène

MESOZOIQUE

c2 Crétacé supérieur

c1 Crétacé inférieur

j3 Jurassique supérieur

j2 Jurassique moyen

PALEOZOIQUE

h1 Viséen inférieur / Tournaisien

d2 Dévonien moyen et supérieur

d1 Dévonien inférieur

FIGURES COMPLEMENTAIRES

Dépôts fluvio-marins (du domaine émergé)

Dunes et cordons littoraux

Fig. 5 : Boulogne-sur-Mer, 22 Bd du Prince Albert, Extrait de la carte géologique au millionième (Chantraine et al. 1996 ; BRGM-Infoterre 2016).

Boulogne-sur-Mer, 22 Boulevard du Prince Albert

1. État des connaissances

1.1 Le projet d'aménagement

La SCCV Prince Albert envisage la construction d'un bâtiment de 10 logements, la création d'une zone de stationnement de 13 places et une partie d'aménagement paysagé sur une emprise de 2382 m². Sur prescription du Service régional de l'Archéologie, un diagnostic archéologique a été réalisé par la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais le 9 mai 2016, sous la responsabilité de Vincent Merkenbreack.

1.2 Contextes géologique et environnemental (M. Meurisse-Fort)

Le diagnostic se situe sur la commune de Boulogne/mer, dans le bassin-versant de la Liane.

Il est implanté sur un substrat jurassique fortement affecté par un réseau de failles. Le substrat correspond aux Calcaires de Moulin-Wibert, Sables et grès de Connincthun, Argiles de Moulin Wibert et Calcaires de Brecquerecque (Kimméridgien inf.). Les sables sont glauconieux et parfois consolidés en grès ou marnes sableuses. Les argiles de Moulin-Wibert sont représentées par des marnes noires contenant de fins bancs calcaires et des niveaux d'accumulation de coquilles fossilisées (bivalves, ammonites notamment). Les calcaires sont matérialisés par une alternance irrégulière de marnes et de bancs calcaires plus ou moins sableux et fossilifères.

Le substrat créacé présent au nord-est du diagnostic correspond uniquement aux Faciès wealdiens dont les caractéristiques sont très variables. Ils sont surtout représentés par des argiles grises, jaunes, noires, bariolées rouges ou crèmes parfois associées à des concrétions ferrugineuses ou limonites (Terlincthun, au nord de Boulogne/mer). Cependant, ces dépôts peuvent aussi être indifféremment composés de sables grossiers parfois graveleux (St-Etienne-au-Mont au sud de Boulogne/mer) ou de sables argileux très fins à lignite (Terlincthun).

Les formations superficielles sont très limitées, l'horizon humifère superficiel lorsqu'il est présent reposant directement sur le substrat jurassique altéré ((Fig. 5) et (Fig. 6)) (Leplat et al. 1985 ; Chantraine et al. 1996 ; Lacquement et al. 2004 ; Mansy et al. 2007 ; BRGM-Infoterre 2016).

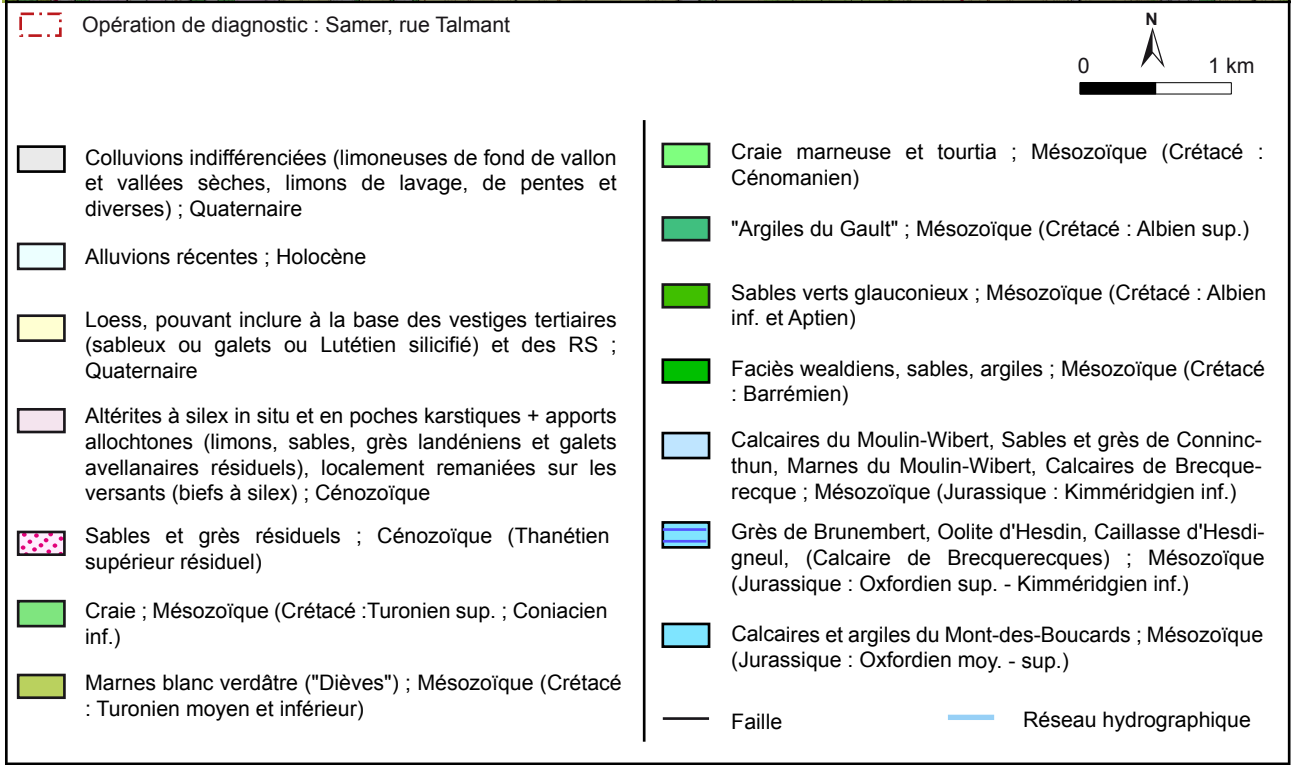
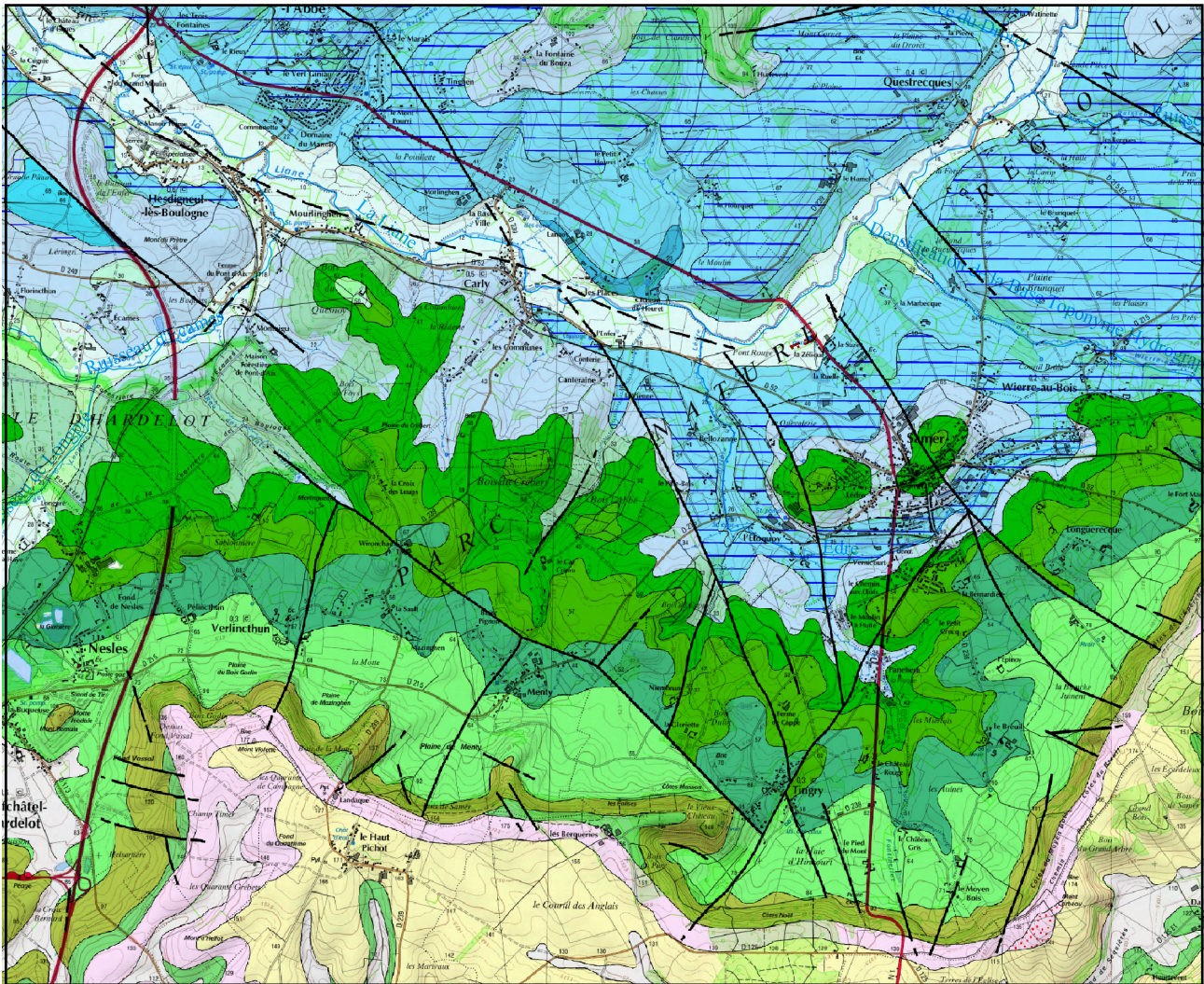


Fig. 6 : Boulogne-sur-Mer, 22 Bd du Prince Albert, Extrait de la carte géologique au 1/50 000 harmonisée (Lacquement et al. 2004 ; BRGM-Infoterre 2016).

1.3 Contextes historique et archéologique (V. Merkenbreack, J. Maniez)

Le site est localisé au sud-ouest de l'ancienne ville de Boulogne-sur-Mer. Des vestiges de voiries antiques (n° 1, 2 et 4) ont été retrouvés en 1998, à l'occasion de sondages réalisés par le Service archéologique de la Ville de Boulogne-sur-Mer. Une voie antique a été observée au pied des remparts médiévaux, de part et d'autre de la Porte des Degrés. D'orientation NO-SE, la chaussée court parallèlement au rempart médiéval sur près de 200 m. Deux états ont été mis en évidence, attestant la permanence de cet axe durant la période antique sans plus de précisions chronologiques (Belot 1998). Au sud-ouest de la parcelle prescrite, l'opération de diagnostic rue du Sautoir (n° 3) a livré des vestiges d'un habitat du bas Moyen Âge, scellé par un dépôt éolien de sable qui a formé une butte entre la ville basse et la ville haute. Ce même dépôt a probablement été retrouvé rue Farinette (n° 6). L'opération de diagnostic rue de Joinville (n° 5) a mis en évidence des aménagements de terrasses qui n'ont pu être datés. En revanche, dans la partie haute de l'emprise, des habitats des I^e et II^e siècles ont été caractérisés, ainsi que des aménagements du Bas-Empire (Belot Canut 1993).



Fig. 7 : Boulogne-sur-Mer, 22 Bd du Prince Albert, Découvertes archéologiques dans le secteur du Boulevard du Prince Albert à Boulogne-sur-Mer, C. Costeux - DA CD62.

N°	COMMUNE	LIEU	ANNÉE	OPÉRATEUR	RESPONSABLE
1	Boulogne-sur-Mer	boulevard Prince Albert	1998	SAM	Eric Belot
2	Boulogne-sur-Mer	Remparts	1997	SAM	Eric Belot
3	Boulogne-sur-Mer	56 rue des Pipots, 41 rue du Sautoir	1995	SAM	Eric Belot
4	Boulogne-sur-Mer	Remparts	1996	SAM	Eric Belot
5	Boulogne-sur-Mer	19 rue de Joinville	1991	SAM	Eric Belot
6	Boulogne-sur-Mer	37 rue Farinette	2009	INRAP	Géraldine Teyssiere

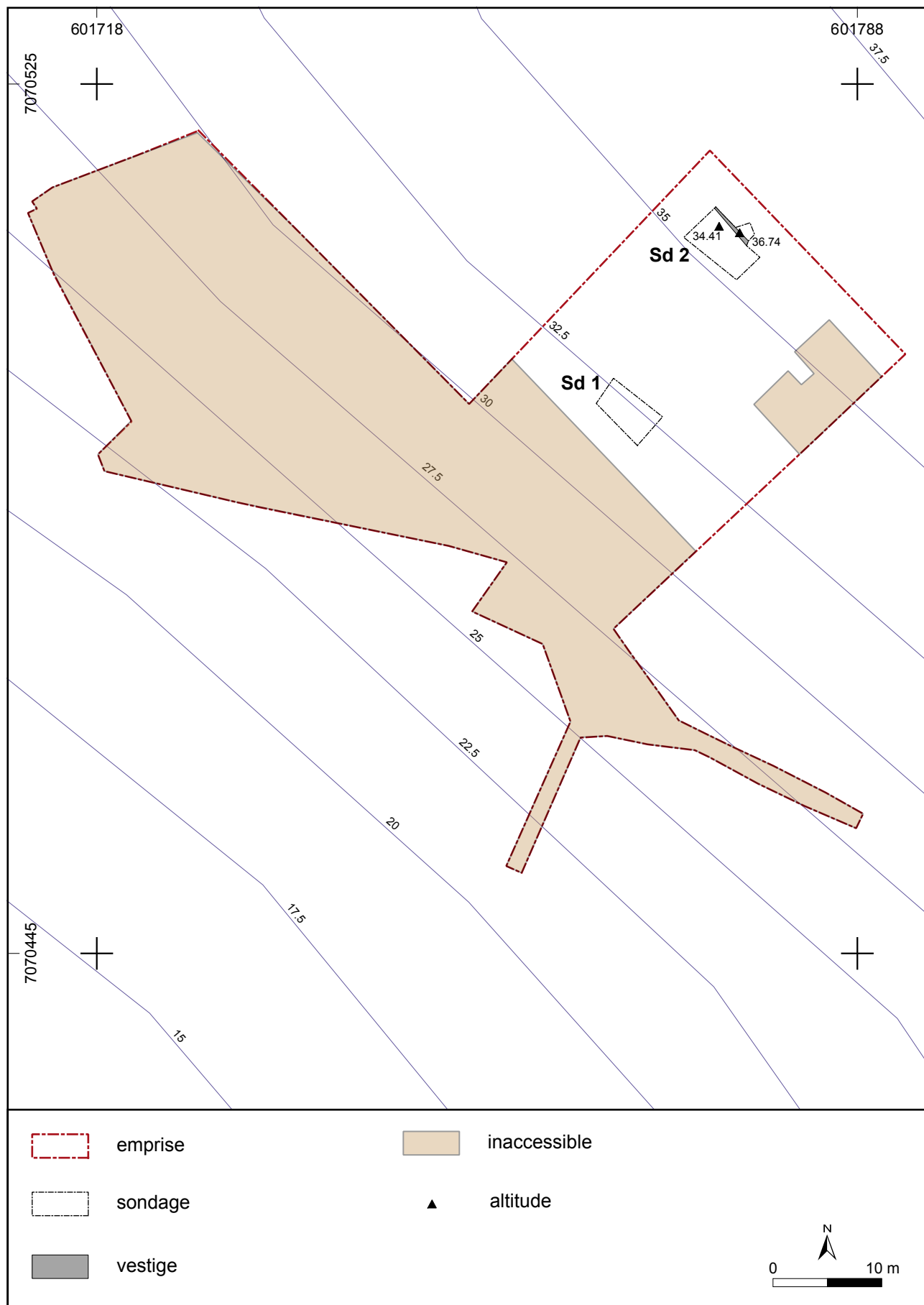


Fig. 8 : Boulogne-sur-Mer, 22 Bd du Prince Albert, Plan général du site au 1/500 avec localisation des sondages et des zones inaccessibles, C. Costeux - DA CD62.

2. Stratégie et méthodes mises en œuvre

L'opération s'est déroulée le 9 mai 2016 avec une équipe composée de trois agents du Département, le responsable d'opération, un topographe et un responsable d'opération présent en tant que technicien. Au total, 3 jours/homme ont été consommés pour la phase terrain et 2 jours pour la phase de post-fouille.

2.1 Les contraintes environnementales

L'emprise du diagnostic est de 2382 m², avec un accès à cette parcelle en milieu urbain large de 2,20 m. Situé entre le boulevard du Prince Albert et la rue de Joinville, le site est bordé par des habitations. L'emprise prescrite comprend un bâtiment avec son écurie associée (Fig. 9), un escalier menant à la rue de Joinville située en contrebas (Plus de 20 % de dénivelé) ainsi qu'une vaste zone boisée ou en végétation (sur la pente) portant la surface inaccessible de la prescription à 1445 m². Une canalisation d'eau, en plomb, serpentait sur le terrain dans la terre arable.

Au total, 2 sondages ont été réalisés, soit une superficie de 41 m², correspondant à 2 % de la surface prescrite et à 6,78 % de la surface accessible (Fig. 8).

2.2 Méthodologie

2.2.1 Le décapage et la fouille

L'opération s'est déroulée le 9 mai 2016 avec une équipe de 3 personnes sur le terrain. Les deux sondages ont été réalisés par une pelle mécanique de 8 tonnes équipée d'un godet lisse d'une largeur de 2,20 m. L'enregistrement des tranchées, des sondages, structures et niveaux archéologiques est continu.

La côte d'apparition des vestiges se fait en moyenne entre 0,20 et 0,30 m, sous le niveau de sol actuel. Les structures et niveaux archéologiques, ainsi que tous les sondages, ont été relevés avec un système GPS centimétrique (Trimble Nomad, RTK) et figurent dans ce rapport dans le système de projection Lambert 93. Toutes les unités d'enregistrement sont répertoriées au sein d'un cahier et chaque structure ou niveau testé manuellement ou mécaniquement a fait l'objet d'un enregistrement photographique numérique et d'un enregistrement papier (relevés sur calques à l'échelle 1/20^e). La description des couleurs des niveaux archéologiques et géologiques est basée sur le code Munsell, norme principalement utilisée en géologie.

2.2.2 Gestion de la documentation scientifique et du mobilier

La gestion de la documentation scientifique et du mobilier archéologique est conforme au « protocole pour la conservation, le conditionnement, l'inventaire et la remise du mobilier et de la documentation scientifique issus des opérations archéologiques » complément au cahier des charges scientifiques du Service régional de l'archéologie. L'ensemble de la documentation issue du terrain a été archivé et une sauvegarde informatique a été réalisée. Le mobilier archéologique a été inventorié et reconditionné. Ils sont conservés au Centre départemental d'archéologie du Pas-de-Calais. L'ensemble des données est enregistré dans le système d'informations archéologiques du Pas-de-Calais (SIA) accessible via extranet. Le SIA est une base de données couplée à un système d'informations géographiques.

L'application SIA se décompose en deux grands modules : le module inventaire et le module recherche.

Le module inventaire comprend :

- Les unités d'enregistrement : niveau, structure, sondage...
- Le mobilier archéologique : un inventaire généraliste et des inventaires pour les différents types de mobilier
- La documentation : papier et numérique,
- Les traitements : analyses spécifiques et conservation-restauration,
- La régie.

Le module recherche permet d'effectuer des requêtes multicritères sur l'ensemble des champs des inventaires. Les recherches peuvent être internes à l'opération ou sur l'ensemble des projets.



Fig. 9 : Boulogne-sur-Mer 22, Bd du Prince Albert, Vue du site et du sondage 1, J. Maniez - DA CD62.

3. Description archéologique

Le sondage 1, réalisé en fond de parcelle, a été arrêté à 2,20 m de profondeur. Il n'a livré que des niveaux de remblais vierges de tout mobilier archéologique. Étant en limite de rupture de pente, pour des raisons de sécurité évidentes et afin de prévenir d'un éboulement même minime de terre en contrebas de la parcelle, les investigations n'ont pas été poussées plus en avant (Fig. 10).

Le sondage 2, réalisé en front de parcelle entre les édifices présents sur l'emprise et le manoir voisin, a été arrêté à 3,10 m de profondeur. Il a livré un mur de terrasse de la ville, attribuable vraisemblablement à la période médiévale ou moderne (Fig. 11). Doté d'un ressaut de fondation, il affiche une largeur d'une trentaine de centimètres et est construit en grès local. Les assises sont régulières et les moellons sont liés par un mortier extrêmement compact jaune sableux. Du côté interne de ce mur de terrasse (vers les remparts de la vieille ville), les investigations furent impossibles étant en limite d'emprise et de clôture de la parcelle. Le mur de terrasse est d'ailleurs repris, dans son alignement, par les constructions des parcelles limitrophes qui reprennent son tracé et semblent se fonder dessus. Côté extérieur du mur de terrasse, les niveaux sont constitués de remblais de cassons de maçonneries et de terres cuites architecturales en surface et par des niveaux de remblais homogènes, vierges de tout mobilier et de plus en plus sableux selon la profondeur.



Fig. 10 : Boulogne-sur-Mer 22, Bd du Prince Albert, Vue du sondage 1, J. Maniez - DA CD62.



Fig. 11 : Boulogne-sur-Mer, 22 Bd du Prince Albert, Vue du mur de terrasse dans le sondage 2, V. Merkenbreack - DA CD62.

4. Conclusion

La configuration de la parcelle concernée par l'opération ainsi que les contraintes techniques n'ont pas permis de pousser les investigations archéologiques au delà d'une profondeur de 3,10 m. Les sondages réalisés ont mis au jour des remblais récents ainsi qu'un mur de terrasse moderne ou médiéval parallèle au Boulevard du Prince Albert, dans la partie nord de l'emprise.

5. Bibliographie

Belot 1990

BELOT E., Les Dieux et les Morts. Collections d'Antiquités romaines du Château-Musée de Boulogne-sur-Mer, Boulogne-sur-Mer : Société Académique du Boulonnais, Mémoires de la Société Académique du Boulonnais, tome IX.

Belot 1993a :

Belot E., « Boulogne-sur-Mer, 19 rue de Joinville », Bilan scientifique Nord-Pas-de-Calais 1992, Villeneuve d'Ascq : Service régional de l'archéologie, p. 47-48.

Belot 1993b :

BELOT E., « Boulogne-sur-Mer, Terrain Landrot », *Bilan scientifique Nord-Pas-de-Calais 1992*, Villeneuve d'Ascq : Service régional de l'archéologie, p. 50.

Belot 1993c :

BELOT E., La Vénus pudique de Boulogne-sur-mer. De l'antiquité du Tartuffe. Images romaines et gallo-romaines du corps féminin, Boulogne-sur-Mer : Château-Musée, éléments d'Archéologie Boulonnaise, n° 1, 160 p.

Belot, Canut 1993 :

BELOT E., CANUT V., « Recherches archéologiques à Boulogne-sur-Mer (septembre 1990 – Avril 1993) », Villeneuve d'Ascq : Revue du Nord, LXXV, 301, p. 57-87.

Belot, Canut 1994 :

BELOT E., CANUT V., *Céramique des 2^e et 3^e s. de notre ère issues des fouilles du «Terrain Landrot» à Boulogne-sur-Mer. Premier aperçu provisoire des données céramologiques boulonnaises concernant le Haut-Empire à la lumière des fouilles récentes*, Boulogne-sur-Mer : Château-Musée, *Éléments d'Archéologie Boulonnaise*, n° 2, 64 p.

Belot, Canut 1996 :

BELOT E., CANUT V., *Les Fouilles Archéologiques du «Terrain Landrot» en Basse Ville de Boulogne-sur-Mer (1992-1993)*, Boulogne-sur-Mer : Château-Musée, *Éléments d'Archéologie Boulonnaise*, n° 5, 180 p.

Belot, Canut 1997a :

BELOT E., CANUT V., *La Cru et le Cuit. Dieux Oubliés et Pots Cassés en Boulonnais*, Boulogne-sur-Mer : Château-Musée, *Éléments d'Archéologie Boulonnaise*, n° 4, 76 p.

Belot, Canut 1997b :

BELOT E., CANUT V., « Boulogne-sur-Mer, Porte des Degrés, remparts de la Haute Ville », *Bilan scientifique Nord-Pas-de-Calais 1996*, Villeneuve d'Ascq : Service régional de l'archéologie, p. 74-76.

Belot 1998

BELOT E. (dir.), *Boulogne-sur-mer, Boulevard du Prince Albert*, rapport de diagnostic archéologique, Boulogne-sur-Mer : Service archéologique municipal, 30 p.

Belot, Canut 1999 :

BELOT E., CANUT V., « Boulogne-sur-Mer, Boulevard du Prince Albert », Bilan scientifique Nord-Pas-de-Calais 1998, Villeneuve d'Ascq : Service régional de l'archéologie, p. 114.

Blamangin 2010 :

BLAMANGIN O., « Boulogne-sur-Mer, Rue Nationale - Rue Farinette », Bilan scientifique Nord-Pas-de-Calais 2008, Villeneuve d'Ascq : Service régional de l'archéologie, p. 145.

Blamangin, Demon, Révillion 2014 :

BLAMANGIN O., DEMON A., RÉVILLION S. (dir.), *Actualité de la recherche archéologique à Boulogne-sur-Mer*, Villeneuve-d'Ascq : *Revue du Nord*, Hors-série, collection art et archéologie, n° 22.

BRGM-Infoterre 2016 :

BRGM-Infoterre, « Site Infoterre : portail géomatique d'accès aux données géoscientifiques du Bureau des Recherches Géologiques et Minières (BRGM) », *Infoterre [en ligne]*, URL : <http://infoterre.brgm.fr/viewer/MainTileForward.do> [lien valide au 4 avril 2016].

Chantraine et al. 1996

CHANTRAINE J., AUTRAN A., CAVELIER C., ALABOUVETTE B., BARFETY J.-C., CECCA F., CLOZIER L., DEBRAND-PASSARD S., DUBREUILH J., FEYBESSE J.-L., GUENOC P., LEDRU P., ROSSI P., TERNET Y., *Carte géologique de la France au millionième* [carte], éch. 1:1 000 000, Orléans : BRGM.

Delmaire 1994 :

DELMAIRE R., *Carte archéologique de la Gaule. Le Pas-de-Calais*, t. 1-2, Paris : Académie des Inscriptions et Belles Lettres.

Demon 2014 :

DEMON A., « Boulogne-sur-Mer. Boulevard du Prince Albert », *Bilan scientifique Nord-Pas-de-Calais 2013*, Villeneuve d'Ascq : Service régional de l'archéologie, p. 123.

Demon, Blamangin 2014 :

DEMON A., BLAMANGIN O., « Boulogne-sur-Mer. Projet collectif de recherche. *Atlas topographique de Boulogne antique* », *Bilan scientifique Nord-Pas-de-Calais 2013*, Villeneuve d'Ascq : Service régional de l'archéologie, p. 124-125.

Demon, Blamangin 2015 :

DEMON A., BLAMANGIN O., « Boulogne-sur-Mer. Projet collectif de recherche. *Atlas topographique de Boulogne antique* », *Bilan scientifique Nord-Pas-de-Calais 2014*, Villeneuve d'Ascq : Service régional de l'archéologie, p. 129.

Lacquement et al. 2004 :

LACQUEMENT F., BARCHI P., QUESNEL F., KLUIJVER C., PODEVIN G., *Carte géologique harmonisée de la région Nord/Pas-de-Calais*, Rapport final, Orléans : BRGM.

Leplat et al. 1985

LEPLAT J., BONTE A., BROQUET P., HATRIVAL J.-N., CARTE GÉOLOGIQUE DE LA FRANCE : BOULOGNE-SUR-MER [CARTE], ÉCH. 1:50 000, ORLÉANS : BRGM.

Mansy et al. 2003

MANSY J. L., MANBY G. M., AVERBUCH O., EVERAERTS M., BERGERAT F., VAN VLIET-LANOË B., LAMARCHE J., VANDYCKE S., « DYNAMICS AND INVERSION OF THE MESOZOIC BASIN OF THE WEALD-BOULONNAIS AREA: ROLE OF BASEMENT REACTIVATION », TECTONOPHYSICS, 373, 1-4, PP. 161-179.

Teysseire 2011 :

TEYSSEIRE G., « Boulogne-sur-Mer, 37 rue Farinette », *Bilan scientifique Nord-Pas-de-Calais 2009*, Villeneuve d'Ascq : Service régional de l'archéologie, p. 139.

6. Table des figures

<i>Fig. 1 : Boulogne-sur-Mer, 22 Bd du Prince Albert, localisation régionale de la commune, C. Costeux - DA-CD62.</i>	20
<i>Fig. 2 : Boulogne-sur-Mer, 22 Bd du Prince Albert, carte au 1/250 000 (IGN BD Raster), C. Costeux - DA-CD62.</i>	20
<i>Fig. 3 : Boulogne-sur-Mer, 22 Bd du Prince Albert, carte au 1/25 000 (IGN scan 25), C. Costeux - DA-CD62.</i>	21
<i>Fig. 4 : Boulogne-sur-Mer, 22 Bd du Prince Albert, localisation du site sur le cadastre, C. Costeux - DA-CD62.</i>	21
<i>Fig. 5 : Boulogne-sur-Mer, 22 Bd du Prince Albert, Extrait de la carte géologique au millionième (Chantraine et al. 1996 ; BRGM-Infoterre 2016).....</i>	24
<i>Fig. 6 : Boulogne-sur-Mer, 22 Bd du Prince Albert, Extrait de la carte géologique au 1/50 000 harmonisée (Lacquement et al. 2004 ; BRGM-Infoterre 2016).....</i>	26
<i>Fig. 7 : Boulogne-sur-Mer, 22 Bd du Prince Albert, Découvertes archéologiques dans le secteur du Boulevard du Prince Albert à Boulogne-sur-Mer, C. Costeux - DA CD62.</i>	27
<i>Fig. 8 : Boulogne-sur-Mer, 22 Bd du Prince Albert, Plan général du site au 1/XXXe avec localisation des sondages et des zones inaccessibles, C. Costeux - DA CD62.....</i>	28
<i>Fig. 9 : Boulogne-sur-Mer 22, Bd du Prince Albert, Vue du site du site et du sondage 1, J. Maniez - DA CD62.</i>	30
<i>Fig. 10 : Boulogne-sur-Mer 22, Bd du Prince Albert, Vue du sondage 1, J. Maniez - DA CD62.</i>	31
<i>Fig. 11 : Boulogne-sur-Mer, 22 Bd du Prince Albert, Vue du mur de terrasse dans le sondage 2, V. Merkenbreack - DA CD62.</i>	32

SECTION 3 : LES INVENTAIRES

1. Inventaire des unités d'enregistrement.....	40
2. Inventaire de la documentation.....	42

1. Inventaire des unités d'enregistrement

NUMÉRO	TYPE	DESCRIPTION	UEs LIÉES
1	sondage	coupe	
2	sondage	coupe	
3	structure	mur	

2. Inventaire de la documentation

IDENTIFIANT	LÉGENDE	NATURE SUPPORT	FORMAT	NOMBRE D'ÉLÉMENTS
158137_211_0_1	Administratif, Arrêtés et PSTI, arrêté de prescription,	papier	A4	2
158137_211_0_2	Administratif, Arrêtés et PSTI, notification d'attribution,	papier	A4	1
158137_211_0_3	Administratif, Arrêtés et PSTI, arrêté de prescription,	papier	A4	3
158137_211_0_4	Administratif, Arrêtés et PSTI, notification d'attribution,	papier	A4	1
158137_211_0_5	Administratif, Arrêtés et PSTI, accusé réception du projet scientifique et technique d'intervention,	papier	A4	1
158137_211_0_6	Administratif, Arrêtés et PSTI, arrêté de désignation,	papier	A4	3
158137_211_0_7	Administratif, Arrêtés et PSTI, projet scientifique et technique d'intervention,	papier	A4	2
158137_213_0_1	Administratif, Documentation aménageur, projet de construction	papier	A3	39
158137_213_0_10	Administratif, Documentation aménageur, plans, photos, notices divers du projet	papier		42
158137_213_0_2	Administratif, Documentation aménageur, demande de permis de construire	papier	A4	31
158137_213_0_3	Administratif, Documentation aménageur, permis de construire	papier	A4	15
158137_213_0_4	Administratif, Documentation aménageur, divers	papier	A4	2
158137_213_0_5	Administratif, Documentation aménageur, photos du bâtiment à démolir	papier	A4	4
158137_213_0_6	Administratif, Documentation aménageur, fiche renseignement surface projet	papier	A4	1
158137_213_0_7	Administratif, Documentation aménageur, copie compromis de vente	papier	A4	10
158137_213_0_8	Administratif, Documentation aménageur, permis de construire	papier	A4	10
158137_213_0_9	Administratif, Documentation aménageur, plan de situation / plan de masse	papier	A3	12
158137_214_0_1	Administratif, Correspondance et compte-rendu de réunion,	papier	A4	1
158137_215_0_1	Administratif, DICT,	papier	A4	17
158137_216_0_1	Administratif, Gestion de chantier et comptabilité,	papier	A4	7
158137_216_0_2	Administratif, Gestion de chantier et comptabilité, procès-verbal de mise à disposition du terrain	papier	A4	1
158137_216_0_3	Administratif, Gestion de chantier et comptabilité, procès-verbal de fin de chantier	papier	A4	1
158137_216_0_4	Administratif, Gestion de chantier et comptabilité, plan de prévention	papier	A4	10
158137_216_0_5	Administratif, Gestion de chantier et comptabilité, bon pelle mécanique	papier		1
158137_221_0_15	Terrain & Post-fouille, Carnet de terrain,			
158137_224_0_001	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet ambiance	numérique	jpeg	1
158137_224_0_002	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet ambiance	numérique	jpeg	1
158137_224_0_003	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet ambiance	numérique	jpeg	1
158137_224_0_004	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet ambiance	numérique	jpeg	1
158137_224_0_005	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet ambiance	numérique	jpeg	1
158137_224_0_006	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet ambiance	numérique	jpeg	1
158137_224_0_007	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue générale; orientation indéterminée; sujet ambiance	numérique	jpeg	1

158137_224_0_045	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en plan; orientation vers le Sud-Ouest; sujet structure - UE : 43	numérique	jpeg	1
158137_224_0_048	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en plan; orientation vers le Sud-Ouest; sujet structure - UE : 44	numérique	jpeg	1
158137_224_0_050	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en plan; orientation vers le Sud-Ouest; sujet structure - UE : 45	numérique	jpeg	1
158137_224_0_051	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en plan; orientation vers le Sud-Ouest; sujet structure - UE : 46	numérique	jpeg	1
158137_224_01_037	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en plan; orientation vers le Sud-Ouest; sujet structure - UE : 01	numérique	jpeg	1
158137_224_01_038	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en plan; orientation vers le Sud-Ouest; sujet structure - UE : 01	numérique	jpeg	1
158137_224_01_039	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en plan; orientation vers le Sud-Ouest; sujet structure - UE : 01	numérique	jpeg	1
158137_224_01_040	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en plan; orientation vers le Sud-Ouest; sujet structure - UE : 01	numérique	jpeg	1
158137_224_02_041	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en plan; orientation vers le Sud-Ouest; sujet structure - UE : 02	numérique	jpeg	1
158137_224_02_046	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en plan; orientation vers le Sud-Ouest; sujet structure - UE : 02	numérique	jpeg	1
158137_224_02_047	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en plan; orientation vers le Sud-Ouest; sujet structure - UE : 02	numérique	jpeg	1
158137_224_02_049	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en plan; orientation vers le Sud-Ouest; sujet structure - UE : 02	numérique	jpeg	1
158137_224_03_052	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en plan; orientation vers le Sud-Ouest; sujet structure - UE : 03	numérique	jpeg	1
158137_224_03_053	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en plan; orientation vers le Sud-Ouest; sujet structure - UE : 03	numérique	jpeg	1
158137_224_03_054	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en plan; orientation vers le Sud-Ouest; sujet structure - UE : 03	numérique	jpeg	1
158137_224_03_055	Terrain & Post-fouille, Photographie et audiovisuel, Terrain, vue en plan; orientation vers le Sud-Ouest; sujet structure - UE : 03	numérique	jpeg	1
158137_225_0_1	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, carte géologique au millionième	numérique	ai	1
158137_225_0_10	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Plan général,	numérique	sqlite	1
158137_225_0_2	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, carte géologique harmonisée	numérique	ai	1
158137_225_0_3	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie, carte de contexte archéologique	numérique	ai	1
158137_225_0_4	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie,	numérique	ai	1
158137_225_0_5	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie,	numérique	ai	1
158137_225_0_6	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie,	numérique	ai	1
158137_225_0_7	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Cartographie,	numérique	ai	1
158137_225_0_8	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Plan général, plan général	numérique	ai	1
158137_225_0_9	Terrain & Post-fouille, Cartographie - Topographie, Plan général,	numérique	csv	1
158137_231_0_1	Inventaire, US et relations,	numérique	xlsx	1
158137_233_0_1	Inventaire, Documents,	numérique	xlsx	1
158137_241_0_1	Rapport, Rapport final d'opération,	papier	A4	44
158137_242_0_1	Rapport, Rapport d'études et analyses, tunnel de hauteville	papier	A4	9
158137_242_0_2	Rapport, Rapport d'études et analyses, contexte géologique	numérique	docx	1
158137_251_0_1	Médiation, Notice bsr,	numérique	txt	1

MERKENBREACK V. dir., MANIEZ J., MEURISSE-FORT M.

Boulogne-sur-Mer (Pas-De-Calais) 22 Boulevard du Prince Albert

Rapport final d'opération de diagnostic, éd. Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais, Dainville, 2016, 44 p., 11 fig.

Résumé

La SCCV Prince Albert envisage la construction d'un bâtiment de 10 logements, la création d'une zone de stationnement de 13 places et une partie d'aménagement paysagé sur une emprise de 2382 m². Sur prescription du Service régional de l'Archéologie, un diagnostic archéologique a été réalisé par la Direction de l'Archéologie du Pas-de-Calais le 9 mai 2016, sous la responsabilité de Vincent Merkenbreack. L'accès à cette parcelle en milieu urbain est large de 2,20 m et se fait au 22, boulevard du Prince Albert. Le site est bordé par des habitations et l'emprise prescrite comprend un bâtiment avec son écurie associée, un escalier menant à la rue de Joinville située en contrebas (Plus de 20 % de dénivelé) ainsi qu'une vaste zone boisée ou en végétation (sur la pente) portant la surface inaccessible de la prescription à 1445 m². Au total, 2 sondages ont été réalisés, totalisant une superficie de 41 m², correspondant à 2 % de la surface prescrite et à 6,78 % de la surface accessible

Le sondage 1, réalisé en fond de parcelle, a été arrêté à 2,20 m de profondeur. Il n'a livré que des niveaux de remblais vierges de tout mobilier archéologique. Étant en limite de rupture de pente, pour des raisons de sécurité évidentes et afin de prévenir d'un éboulement même minime de terre en contrebas de la parcelle, les investigations n'ont pas été poussées plus en avant.

Le sondage 2, réalisé en front de parcelle entre les édifices présents sur l'emprise et le manoir voisin, a été arrêté à 3,10 m de profondeur. Il a livré un mur de terrasse de la ville, attribuable vraisemblablement à la période médiévale ou moderne. Doté d'un ressaut de fondation, il affiche une largeur d'une trentaine de centimètres et est construit en grès local. Les assises sont régulières et les moellons sont liés par un mortier extrêmement compact jaune sableux. Du côté interne de ce mur de terrasse (vers les remparts de la vieille ville), les investigations furent impossibles étant en limite d'emprise et de clôture de la parcelle. Le mur de terrasse est d'ailleurs repris, dans son alignement, par les constructions des parcelles limitrophes qui reprennent son tracé et semblent se fonder dessus. Côté extérieur du mur de terrasse, les niveaux sont constitués de remblais de cassons de maçonneries et de terres cuites architecturales en surface et par des niveaux de remblais homogènes, vierges de tout mobilier et de plus en plus sableux selon la profondeur.

Thésaurus

Moyen âge, Moderne, Pas-de-Calais, Boulogne-sur-Mer, Bd du Prince Albert, Mur de terrasse.

Le Rapport final d'opération

Nombre de volumes : 1

Nombre de pages : 44

Nombre de figures : 11